



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat

P. O. Box 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-quatrième session ordinaire

Addis Abéba, Février 1975

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتارية

ص ب ٣٢٤٣

اديس ابابا * اديس ابابا

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

Secretariat

B. P. 3243

OM/640/Rev.1 (XXIV)

RAPPORT SUR LA SECHERESSE EN AFRIQUE

CMO 640

MICROFICHE



RAPPORT SUR LA SECHERESSE EN AFRIQUE

1. Le Conseil des Ministres réuni à Mogadiscio a adopté la Résolution CM/Res.336 (XXIII) sur la situation de la sécheresse en Afrique invitant le Secrétaire général administratif à nommer un représentant permanent de l'OUA auprès du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse à Ouagadougou en vue de réunir toutes les données nécessaires à l'élaboration d'une politique d'éradication du fléau en Afrique.

La Résolution prévoit la création d'un fonds de secours qui sera alimenté par des cotisations obligatoires et des contributions volontaires de sources africaines et non-africaines. La Résolution institue en outre une commission composée des pays suivants: Algérie, Ethiopie, Kenya, Maroc, Haute Volta et Zaïre devant oeuvrer en coopération avec le Bureau Scientifique de l'OUA et tout autre organe compétent pour préparer des études approfondies sur l'origine de la sécheresse.

2. Le 27 Novembre 1974, le Secrétariat général a adressé une Note Verbale aux Etats membres appelant leur attention sur le paragraphe 3 du dispositif de la Résolution qui invite les Etats membres à contribuer au Fonds de Secours. La Résolution ne spécifie pas le montant de la contribution que chaque Etat membre est censé payer. Le Secrétariat général a dû user de sa propre discrétion pour établir la contribution des Etats membres d'après le budget de l'exercice 1973-74. Jusqu'ici, seule la Libye a répondu à l'appel avec la promesse de transférer au Fonds de Secours la somme de \$ EU 156.000. Les autres contributions jusqu'ici reçues ont été versées bien avant l'adoption de la Résolution CM/Res.336 (XXIII). (Voir Annexes I et II).

3. Le Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières n'a pas approuvé la demande de crédits sollicités par le Secrétaire général administratif en vue de la mise en application du paragraphe 2 du dispositif de la Résolution CM/Res.336 (XXIII) qui "invite le Secrétaire général administratif de l'OUA à nommer immédiatement un représentant permanent de l'Organisation auprès de la Commission inter-Etats sur la Sécheresse à Ouagadougou en vue de réunir toutes les données techniques, économiques et sociales nécessaires à l'élaboration d'une politique globale d'éradication du fléau et en vue d'une meilleure harmonisation des actions conjointes".

Le Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières a décidé que la Commission sur la Sécheresse doit avant tout se réunir avant que des fonds ne soient débloqués pour qu'un tel expert puisse être envoyé en Afrique de l'Ouest.

4. La réunion de la Commission sur la Sécheresse s'est déroulée du 20 au 21 Janvier 1975 pour formuler les idées à donner au Secrétariat général en vue de l'application de la Résolution CM/Res.336 (XXIII). Après ses travaux, la Commission a fait les recommandations suivantes:

- 1) La Commission invite le Secrétaire général à rassembler tant auprès du Comité inter-Etats qu'auprès de tout pays affecté par la sécheresse ainsi qu'auprès de tout organisme compétent les documents et informations nécessaires à l'étude qui lui est demandée.
- 2) Elle lance un appel pressant aux Etats membres pour qu'ils honorent leur engagement en contribuant au Fonds créé pour lutter contre la sécheresse et ses effets.
- 3) Elle demande aux Etats membres de mettre à sa disposition des experts compétents dans les domaines des études spécifiques à entreprendre sur la sécheresse.
- 4) Un rapport de fond ne pouvant être apprêté d'ici à l'ouverture de la 24^e Session du Conseil des Ministres, la Commission a convenu de se réunir aussitôt que le Secrétariat aura disposé de documents suffisants sur le sujet.
- 5) Le Secrétariat général tient à rappeler aux Etats membres de contribuer au Fonds de Secours aussitôt que possible. La situation dramatique créée par la sécheresse en Afrique ne peut être contenue sans les crédits nécessaires. Le peuple étant dans le besoin, le Continent doit faire de son mieux pour venir en aide aux nécessiteux.

Il existe plusieurs méthodes de collecte de fonds en Afrique pour venir en aide aux régions affectées par la sécheresse. Certaines de ces méthodes ont fait l'objet de suggestions avancées par le Secrétaire général administratif dans son discours à la Commission sur la Sécheresse.

Elles comprennent entre autres:

- a) Une Journée de Solidarité Africaine devant être reconnue sur toute l'étendue du Continent à laquelle des fonds peuvent être collectés,

- b) l'impression et la vente des insignes dans tous les pays africains ; et
- c) l'organisation des expositions et des activités sportives et culturelles en vue de collecter des fonds en faveur des victimes de la sécheresse et d'autres désastres. Ces activités peuvent également servir à la consolidation et au raffermissement de la cause de l'Unité Africaine.

En outre, le Secrétaire Général a déjà entrepris de rassembler des renseignements sur la sécheresse auprès de la Commission Economique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Commission Inter-Etats et le Gouvernement Ethiope. Ces documents seront présentés au groupe d'experts composant la Commission sur la sécheresse.

Le Secrétariat Général estime qu'il serait possible de présenter un rapport technique complet à la 25e Session du Conseil des Ministres.

6. RAPPORT ANALYTIQUE DE LA SITUATION

I. La Sécheresse en Afrique

La sécheresse est le résultat d'une raréfaction des pluies avec diminution des niveaux des cours d'eau. Et sa prolongation a eu des conséquences socio-économiques désastreuses :

- destruction des cultures et diminution des récoltes dans des proportions qui mettent en péril l'existence des populations en leur privant de leur bescin le plus élémentaire et aussi le plus essentiel : la nourriture.
- destruction par la faim et par la soif du cheptel avec des pertes qui ont atteint les proportions de 60 à 80 % de l'ensemble des troupeaux.
- afflux vers les régions urbaines de dizaines de milliers de paysans dans l'espoir de trouver des conditions d'existence plus favorables. Ceci pose aux gouvernements de graves problèmes d'hébergement, d'alimentation et de soins médicaux.

Cette année, la saison des pluies qui s'annonçait un peu plus favorable pendant les premières semaines de juillet, s'est brusquement interrompue entraînant la destruction des nouvelles cultures.

Il convient ici de souligner qu'assumant leurs responsabilités les gouvernements intéressés ont mis en oeuvre leurs modestes moyens pour venir en aide aux populations éprouvées et pour étudier à l'échelon national comme à l'échelon sous-régional les mesures qui, à longs termes permettront d'éradier définitivement le phénomène.

C'est ainsi qu'il fut constitué un comité inter-état de lutte contre la sécheresse dont le Conseil des Ministres s'est tenu à Ouagadougou du 7 au 10 septembre 1973 suivi de la conférence des Chefs-d'Etat du 11 au 12 septembre 1973.

A l'issue de ces réunions il a été dressé un rapport programme intéressant toute la zone affectée. Le financement de ce programme devra être recherché avec l'appui de tous auprès des organisations de financement.

Il convient de noter que la sécheresse qui au début s'était surtout manifestée dans la zone du Sahel s'est maintenant étendue à plusieurs autres régions d'Afrique du Nord, de l'Est, de l'Ouest etc....

II. Situation actuelle dans les pays affectés

En 1974 les pluies ont refait leur apparition dans la plupart des pays affectés provoquant même parfois des graves inondations.

On espère que les pluies seront encore satisfaisantes en 1975.

Ainsi selon les informations recueillies auprès du Comité de Ouagadougou on prévoit pour 1975 des récoltes un peu plus favorables que les années précédentes.

Mais en dépit de cette légère amélioration le problème de fonds demeure, et il convient de leur trouver une solution dans le cadre d'une politique à moyen et long termes.

Sans entrer dans les détails technique de cette politique à la fois complexe et gigantesque nous allons en rappeler les objectifs principaux :

III. Politique à moyen et long terme

La distribution de vivres ne constitue qu'un moyen de soulager temporairement le mal. Des mesures radicales doivent être prises dans le cadre d'un programme à moyen et long termes en vue de rétablir dans toutes les régions concernées une productivité normale, régulière, et d'une manière permanente.

Ces mesures porteront notamment sur les points suivants :

- maîtrise des eaux de surface (fleuves, rivières) et des eaux en nappes profondes par la réalisation de barrages hydroagricoles et de forages. Ces ouvrages permettront d'irriguer et de fertiliser de vastes étendues arides.

- reforestation des zones sahéliennes et principalement des zones limitrophes du désert du Sahara.

Cela permettra non seulement de rétablir un équilibre éconologique plus favorable à la vie de l'homme, mais aussi de dresser un écran contre l'avance rapide du désert. Cette reforestation pourrait se faire à partir d'essence telle que l'Eucalyptus ou toute autre espèce végétale à croissance rapide.

- mise en place d'infrastructure routière et aménagement des cours d'eau navigables pour désenclaver les régions difficilement accessibles.

- sédentarisation des nomades et regroupement des populations flottantes en communautés stables dans les endroits où des infrastructures auront été aménagées.

- Création de stocks vivriers. Ces stocks permettront de garder en réserve le surplus de la production pendant les années favorables en vue de leur utilisation pendant les périodes défavorables.

- sur le plan de l'élevage intensifier les campagnes conjointes de lutte contre les ézizooties (peste bovine, péripneumonie, trypanosomiasis).

- établissement de ranches pour mettre fin à la transhumance incontrôlée des populations nomades.

- utilisation maximale des techniques culturelles modernes et intensification de la recherche scientifique appliquée à des fins concrètes.

- formation de cadres techniques qualifiés dans les différentes disciplines telles que la pédologie, la génétique et l'hybridation, l'entomologie, la phytopathologie, la fertilisation des sols, etc....

Ce programme paraît ambitieux, mais c'est dans la seule optique de sa réalisation que l'on trouvera un remède définitif au mal qui nous préoccupe.

IV. Ce que a fait l'OUA pour venir en aide aux pays éprouvés :

S'il est vrai que sur le plan bilatéral et individuel des pays membres de l'OUA ont dans la mesure de leurs moyens porté un secours à leurs frères éprouvés, il faut déplorer que sur le plan global notre action en vue de systématiser et de coordonner notre aide a été pratiquement nulle.

- déjà lors de la 22ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Kampala un document proposant des mesures concrètes avait été soumis par le Secrétariat sous la quote CM/585.....
 - de même lors de la Conférence au Sommet de Mogadiscio le Zaïre avait demandé formellement l'inscription de la sécheresse à l'ordre du jour des délibérations. Et à la suite de cette inscription la résolution 336 avait été adoptée (voir annexe).
 - Le Secrétaire Général a déjà désigné un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison entre les pays atteints par la sécheresse et le Secrétariat. Mais ce fonctionnaire n'a pu recueillir toutes les données nécessaires auprès des pays concernés pour des raisons budgétaires.
 - de même le Secrétaire Général a convoqué la réunion du Comité prévu dans la résolution 336. Mais les travaux de ce Comité ont été paralysés parce que toutes les informations n'avaient pas été collectées en vue de présenter une situation exacte dans les pays affectés.
- - - - -

Le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine présente ses compliments aux Ministères des Affaires Etrangères de tous les Etats membres et, dans le cadre de la mise en application de la Résolution CM/Res.336 (XXIII) sur la sécheresse en Afrique, adoptée par la 23^e Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Mogadiscio du 6 au 11 juin 1974, a l'honneur d'appeler leur attention sur le paragraphe du dispositif de ladite résolution qui :

"Décide de créer un Fonds de Secours d'Urgence alimenté par des cotisations obligatoires et des contributions volontaires, africaines ou non-africaines et destiné à financer des actions immédiates susceptibles de soulager la misère des populations éprouvées; ce fonds étant différent de celui déposé à la Banque Africaine de Développement et dont la vocation est de financer des opérations à moyen et à long termes".

Le Secrétariat général serait très reconnaissant si tous les Etats membres voulaient bien verser leurs cotisations obligatoires tel qu'il est indiqué au tableau ci-joint, ainsi que leurs contributions volontaires avant le 31 Janvier 1975.

Le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires Etrangères des Etats membres l'assurance de sa très haute considération.

Ministères des Affaires Etrangères/Extérieures
de tous les Etats membres.

Addis-Abéba, le 27 Novembre 1974.

CONTRIBUTIONS DES PAYS ET DES PARTICULIERS AU
FONDS DE SECOURS COMPTE No.293 COMMERCIAL BANK

<u>PAYS</u>	<u>MONTANT</u> <u>en \$ EU</u>	<u>DATE</u>	
1. TANZANIE	20.289,86	Mars 1974	
2. GHANA	52.200,00	Novembre 1973	
TOTAL	<u>72.489,86</u>		
			<u>PARTICULIERS</u>
			<u>NOMS</u>
3. NIGERIAN	150 pour EF		
	150 " WA	Novembre 1973	Tope ADEWUSI
4. NIGERIAN	50 " EF		
	250 " WA	Janvier 1974	Tope ADEWUSI
5. AMERICAIN	500	Février 1974	"African Student Union in Alabama"
6. AMERICAIN	50	Février 1974	Julia ARNOLD, Cleveland, OHIO
7. IRANIEN	10	Février 1974	TYLER BALDWIN (Ill.)
TOTAL	<u>1.060,00</u>		
TOTAL GENERAL	<u><u>73.549,86</u></u>		

N.B. La Libye a promis de contribuer 156.000 \$ EU.

BAREME ACTUEL DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES DES
ETATS MEMBRES AU BUDGET ORDINAIRE DE L'OUA

No.	Etats Membres	Barème de contributions %	Montant en \$ EU
1.	Algérie	5,71	259.561,58
2.	Botswana	0,50	22.728,69
3.	Burundi	0,62	28.183,57
4.	Cameroun	2,35	106.824,32
5.	République Centrafricaine	1,47	66.822,33
6.	Congo-Brazzaville	0,50	22.728,69
7.	Dahomey	1,06	48.184,81
8.	Egypte	9,28	421.844,39
9.	Guinée Equatoriale	0,50	22.728,69
10.	Ethiopie	2,81	127.735,21
11.	Gabon	4,93	224.104,83
12.	Gambie	0,76	34.547,60
13.	Ghana	4,73	215.013,31
14.	Guinée	1,23	55.912,57
15.	Côte d'Ivoire	4,02	182.738,63
16.	Kenya	2,21	100.460,79
17.	Lésotho	0,67	30.456,44
18.	Libéria	2,84	129.098,33
19.	Libye	7,40	330.384,54
20.	Madagascar	1,61	73.186,37
21.	Malawi	0,68	30.911,00
22.	Maurice	0,50	22.728,69
23.	Maroc	5,98	271.835,01
24.	Nigéria	6,99	317.747,03
25.	Rwanda	0,62	28.183,57
26.	Sierra Léone	1,89	85.914,43
27.	Somalie	0,76	34.547,60
28.	Soudan	3,42	155.464,20
29.	Swaziland	0,50	22.728,69
30.	Tanzanie	1,97	89.551,02
31.	Togo	1,25	56.821,71
32.	Tunisie	2,67	121.371,18
33.	Ouganda	1,75	79.550,40
34.	Zaire	3,07	139.554,13
35.	Zambie	3,11	141.372,12
	TOTAL	90,36 %	4.107.527,95

CONSEIL DES MINISTRES
PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION
AD-HOC SUR LA SECHERESSE

CM/640/Rev.1 (XXIV)
Annexe IV

RAPPORT DU RAPPORTEUR

RAPPORT DU RAPPORTEUR

INTRODUCTION.

1. Le 20 Janvier 1975 à 16h s'est tenue dans la salle de conférences du Secrétariat Général de l'OUA, la première réunion de la Commission ad hoc de l'OUA chargée du problème de la sécheresse (CM/Res.336 (XXIII)).

PARTICIPANTS.

2. Ont pris part à cette réunion les délégués d'Algérie, d'Ethiopie, du Kenya, du Maroc et du Zaïre.

La Haute-Volta n'était pas représentée à cette séance.

Organisations invitées : PNUD et CEA mais seul le PNUD était présent.

ORDRE DU JOUR

3. L'ordre du jour proposé était le suivant :

- a) Ouverture de la réunion par le Secrétaire Général Administratif ;
- b) Election des membres du bureau : Président et Rapporteur ;
- c) Organisation des travaux
- d) Questions diverses.

BUREAU.

4. Sur proposition de l'Ambassadeur d'Algérie, la Commission a élu l'Ethiopie au poste de Président et le Zaïre à celui de Rapporteur.

DEBATS.

5. Dans son exposé le Secrétaire Général Administratif de l'OUA, S.E. William Eteki Mboumoua, a brossé la situation dramatique qui prévaut dans les Etats Sahéliens suite à une persistante sécheresse qui maintenant progresse dans d'autres régions d'Afrique.

Il a souligné l'urgence qu'il y a pour les Etats membres de l'OUA à alimenter par leurs contributions tant obligatoires que volontaires le fonds de secours d'urgence destiné d'une part à financer des actions immédiates dans les régions éprouvées et d'autre part à couvrir les études approfondies que la Commission doit entreprendre conformément aux articles 3 et 4 du dispositif de la Résolution précitée.

Etant donné que le Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières n'a pas approuvé la demande de crédits supplémentaires sollicités par le Secrétariat en vue de la mise en application de l'article 2 du dispositif de la Résolution CM/Res.336 (XXIII) "invitant le Secrétaire Général à nommer immédiatement un représentant permanent auprès du Comité Inter-Etats de lutte contre la sécheresse à Ouagadougou en vue de réunir toutes les données techniques, économiques et sociales", le Secrétaire Général a regretté cette divergence de procédure qui lui a pas permis de mettre à la disposition de la Commission les documents de travail appropriés.

Il a par ailleurs fait remarquer que ses démarches en vue d'obtenir du Secrétariat du Comité Inter-Etats à Ouagadougou les renseignements nécessaires aux travaux de cette réunion sont restées sans suite jusqu'à cette date.

Le Secrétaire Général a alors suggéré un certain nombre d'éléments pouvant servir de cadre de réflexions à la Commission dans ses discussions.

6 Prenant la parole, le Président a félicité le Secrétaire Général pour son exposé. Il a ensuite remercié les membres de la Commission pour l'honneur fait à son pays en le portant à la tête de cette Commission et les a assurés que son Gouvernement et sa délégation mettront tout en oeuvre pour mériter cette confiance.

7. Les représentants d'Algérie, du Maroc du Zaïre et du Kenya sont intervenus au cours du débat sur l'organisation des travaux en insistant particulièrement sur la nécessité pour la Commission de disposer de documents de travail bien élaborés, de fonds indispensables à la mise en application de la résolution et enfin d'experts qualifiés que des Etats membres devront fournir.

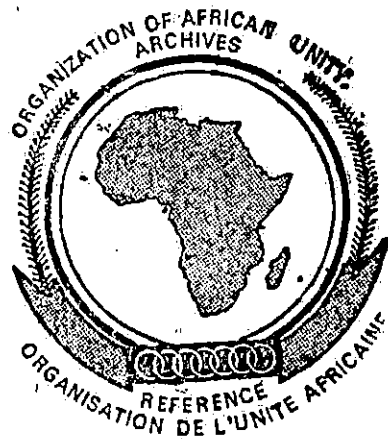
8. Après consensus, la Commission a adopté les recommandations ci-après :

1- LA COMMISSION INVITE LE SECRETAIRE GENERAL A RASSEMBLER TANT AUPRES DU COMITE INTER-ETATS QU'AUPRES DE TOUT PAYS AFFECTE PAR LA SECHERESSE AINSI QU'AUPRES DE TOUT ORGANISME COMPETENT LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ETUDE QUI LUI EST DEMANDEE.

2- ELLE LANCE UN APPEL PRESSANT AUX ETATS MEMBRES POUR QU'ILS HONORENT LEUR ENGAGEMENT EN CONTRIBUANT AU FONDS CREE POUR LUTTER CONTRE LA SECHERESSE ET SES EFFETS.

3- ELLE DEMANDE AUX ETATS MEMBRES DE METTRE A SA DISPOSITION DES EXPERTS COMPETENTS DANS LES DOMAINES DES ETUDES SPECIFIQUES A ENTREPRENDRE SUR LA SECHERESSE.

4- UN RAPPORT DE FOND NE POUVANT ETRE APPRETE D'ICI A L'OUVERTURE DE LA 24EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES, LA COMMISSION A CONVENU DE SE REUNIR AUSSITOT QUE LE SECRETARIAT AURA DISPOSE DE DOCUMENTS SUFFISANTS SUR LE SUJET.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1975-02

Report of the Drought in Africa

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9354>

Downloaded from African Union Common Repository